ARRETE MUNICIPAL N°2026/157 portant sur permis de stationnement (camion benne - remorque) pour deblaiement

Le maire de la commune de Chamberet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de la commune de faire nettoyer le clocher de l'église par l'entreprise HONORE 19330 SAINT GERMAIN LES VERGNES qui souhaite effectuer des travaux avec *présence d'une benne ou camion benne qui* occupera temporairement le domaine public à hauteur de l'église au 11 Place St Symphorien ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le mercredi 18 novembre 2026, de 8h à 17h, les services techniques de la commune sont autorisés à procéder à la mise en place d'un camion benne et/ou remorque pour la réalisation de travaux au 11 Place St Symphorien.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement ;
- sécurité : mesures de sécurité pour les piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance gratuite suivant le tarif établi par le conseil municipal.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : L'entreprise SAS HONORE interviendra temporairement sur le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie et M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Chamberet, le 10 novembre 2026
Le Maire,
Bernard RUAL

MAIRIE DE CHAMBERET 19370 (Corrèze)

Mise en ligne le : 12/11/2026 13:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Chamberet
https://www.chamberet.net/documents_administratifs/87005